



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'INDRE

10, rue Albert 1^{er}

36019 CHATEAUROUX

ARRÊTÉ N° 2016/1

**relatif au régime d'ouverture au public
des services de la direction départementale des finances publiques de l'Indre**

Le directeur départemental des finances publiques de L'Indre

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 2015083.003 du 24 mars 2015 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de l'Indre ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Les services de la direction départementale des finances publiques du département de l'Indre seront fermés à titre exceptionnel les :

- vendredi 6 mai 2016 ;
- vendredi 15 juillet 2016 ;
- Lundi 31 octobre 2016.

Article 2 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Châteauroux, le 20 janvier 2016

Par délégation du Préfet,
Le directeur départemental des finances publiques de l'Indre
Robert FORTE